



POINTER CLUB FRANÇAIS

EXPOSITION NATIONALE D'ELEVAGE & confirmations seules

Avec attribution du C.A.C.S. de la Société Centrale Canine

Samedi 12 juin 2010
Au château de Kerbelen à RIEC-SUR-BELON (29)

◆ Jury pressenti

- Mâles C.O, CI, C.T.
 - Femelles CO, CI, CT
 - Mâles CCH, CJ, CP, C
 - Femelles CCH, CJ, CP, CV
 - Test des allures
 - Lots d'Elevage
 - Trophée PURINA
 - Meilleur Pointer de l'Exposition
 - Toutes les confirmations
- MM. H. GOELDLIN de TIEFENAU, GEMINIANI (Italie), LE PENNEC
Mme RAFFY, M.FULGENZI (Italie), Dr MIMOUNI
Dr LE TINNIER
Dr DEGUILLAUME
M. DARRIGADE
M. GOELDLIN de TIEFENAU
M. FULGENZI (Italie)
M. GEMINIANI (Italie)
M. MICHAUD

8 h. réception des chiens - **9 h. précises début des jugements**
pour toutes les classes mâles & femelles

◆ **Renseignements** : M. Louis COATMELLEC tél 06 07 36 96 26 mail l.coatmellec@miloco.fr

◆ **Engagements** à adresser à Mme DUMAND – 10 route d'Orléans 45700 ST MAURICE S/FESSARD
☎ 02 38 97 82 59 - Fax 02 38 97 89 71 - E-mail : evelyne.dumand@free.fr

Joindre - chèque à l'ordre du **POINTER CLUB FRANÇAIS**
photocopie du certificat antirabique pour les départements concernés et l'étranger
enveloppe timbrée pour l'envoi de la carte d'exposant

◆ **Réservations repas** : **avec les engagements, aucune réservation ne sera acceptée sur place**

- ♦ Déjeuner du samedi 12 juin 2010 : 16 € par personne, tout compris
- ♦ Soirée dansante du samedi 12 juin 2010 : 25 € par personne, tout compris

Soirée dansante gratuite offerte par notre partenaire PRO PLAN aux propriétaires des chiens engagés, membres du club, à jour de cotisation et tarif réduit à 15 € pour le 1^{er} accompagnateur des propriétaires des chiens engagés. Pour les autres cas : 25 € par personne, tout compris.

- ♦ Buffet du dimanche 13 juin 2010 : déjeuner offert aux membres du Club à jour de cotisation (16 € pour les accompagnateurs)

Date limite de réception des engagements : 25 MAI 2010 date de réception



Facilitez l'organisation en adressant vos engagements et vos réservations de repas dans les délais indiqués.

Règlement de l'exposition

LIEU, DATE.- L'exposition se tiendra au Château de Kerbelen à RIEC-SUR-BELON (29) le **samedi 12 juin 2010**.

ARRIVEE & JUGEMENTS.- L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h. Les jugements mâles et femelles commenceront à **9 heures précises** et seront interrompus entre 12 et 14 h.

SERVICE VÉTÉRINAIRE.- Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs docteurs vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

des chiens paraissant malades ou atteints de maladie de peau,

des chiens aveugles ou estropiés,

des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,

des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits.

La décision du vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la Société organisatrice.

ANNULLATION.- En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS.- Les chiens doivent être la propriété des exposants et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines et de celles qui appartiennent à une association canine non affiliée à la S.C.C. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS.- La clôture des engagements est fixée au **25 mai 2010**. Tout engagement parvenant après cette date (date de réception) sera refusé ainsi que les engagements « au poteau », sauf lots de reproduction ou erreur de transcription du secrétariat.

JUGEMENTS.- (voir dispositions particulières).

Les jugements sont sans appel et définitifs dès qu'ils sont prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

Les juges attribueront selon la valeur du chien l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

Excellent.- Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race – présenté en parfaite condition – réalisant un ensemble harmonieux et équilibré, ayant de la « classe » et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer ses petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe.

Très Bon.- Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions – en bonne condition physique - . Il lui sera toléré quelques défauts véniels mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

Bon.- Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

Assez Bon.- Qualificatif attribué à un chien suffisamment typé sans qualités notables ou pas en condition physique.

RECLAMATIONS.- Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de **110 €** qui restera acquise à la Société organisatrice si, après examen, elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS.- Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et concours organisés par le Pointer Club Français avec extension possible aux manifestations organisées par les Associations affiliées :

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits sur l'honneur,
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration,
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci,
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges de la Société organisatrice,
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien par un autre.

RESPONSABILITE.- La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort d'animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelques cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, le Pointer Club Français ne peut en aucun cas être tenu responsable en leurs lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes les contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité du Pointer Club Français (voir § réclamations).

DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX JUGEMENTS – REGLEMENT MODIFIE LE 26.10.2007

CLASSES JEUNE, PUPPY, CHAMPION, VETERAN- Application du règlement de la S.C.C. pour les expositions nationales. Les juges désignent dans l'un des rings le meilleur de chaque catégorie.

Ces classes sont dispensées du test des allures.

CLASSES OUVERTE, INTERMEDIAIRE ET TRAVAIL.- Ces dispositions sont valables pour les jugements des mâles et des femelles.

Le matin – mâles et femelles

Pour chacune des classes, les chiens sont répartis par ordre de n° dans 3 rings. Chaque juge examine les chiens qui lui sont attribués, fait ses commentaires écrits sur son carnet de juge, ne porte pas son qualificatif sur ce carnet (EXC – TB – B – AB – INS), mais sur une feuille à part.

Le juge se rend ensuite dans les autres rings et attribue également, sur sa feuille à part, un qualificatif aux chiens dont il n'a pas fait les commentaires.

Après compilation des résultats par le secrétariat de l'exposition, le qualificatif retenu sera celui décerné par la majorité des 3 juges et il sera porté sur le carnet de juge. Les feuilles de jugement sont remises aux exposants par le secrétariat de l'exposition.

Tous les chiens ayant obtenu le qualificatif EXC+ (3 EXC) en CO et en CI doivent se soumettre au test des allures. Si le test est négatif, le chien conserve son qualificatif mais ne peut prétendre à un classement. Les chiens en CT en sont dispensés.

Les chiens EXC+ de chaque classe, qui ont satisfait au test des allures, reviennent dans le ring afin que les 3 juges leur attribuent une note pour classer les 4 premiers (10 pour le 1^{er} – 8 pour le 2^{ème} – 6 pour le 3^{ème} – 4 pour le 4^{ème} – 2 pour le 5^{ème}). En cas d'égalité, les juges se concertent pour le classement. Les 4 premiers chiens doivent être lus « Dys A » au jour de l'exposition et être en mesure de présenter sur place le compte rendu de lecture sous peine d'être déclassés.

A 14 heures : jugements successifs pour les mâles et les femelles

Les 4 premiers de chaque classe (CO – CI – CT) sont rappelés dans le ring d'honneur pour les commentaires morphologiques oraux.

Les deux premiers de chaque classe sont conservés pour l'attribution du CACS et RCACS, décernés par l'ensemble des 3 juges.

Le CACS, la RCACS et le meilleur de l'exposition ne peuvent être attribués qu'à des chiens classés Dys A.